

Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite

**RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA  
MAÎTRISE EN ART-THÉRAPIE (3289)**

## 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme (code) :	Maîtrise en art-thérapie (3289)
Nombre de crédits et cycle d'études :	45 crédits de 2e cycle
Grade :	Maître ès. Art. (M.A.)
Caractéristiques :	Maîtrise professionnelle
Unité de rattachement :	Comité de programmes en art-thérapie

## 2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation du programme de Maîtrise en art-thérapie (3289) a été réalisée en conformité avec les dispositions de la *Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAT. Cette politique prévoit une évaluation interne par un comité formé par le comité de programme et suivie d'une évaluation externe, le tout complété par l'avis du comité des pairs agissant à titre de comité institutionnel, avis soumis à la commission des études pour adoption.

### 2.1 Évaluation interne

Les membres du comité d'évaluation interne se sont réunis pour une première rencontre le 21 février 2018 :

**Tableau 1**  
**Composition du comité d'évaluation interne**

Direction du programme :	Lise Pelletier (responsable de l'évaluation)
Professeure:	Caroline Beauregard
Étudiante au programme :	Emmanuelle Dupuis
Étudiante au programme :	Manon Perreault
Diplômée du programme :	Aimée-Édith Cloutier
Chargée de cours :	Mélissa Sokoloff
Membre socioéconomique :	Siège non comblé
Observatrices et observateurs :	Josée LeBlanc, coordonnatrice aux programmes

Le processus d'autoévaluation a été ensuite repris par la professeure Caroline Beauregard avec l'appui de Claudia Beaudoin, coordonnatrice aux programmes, Martin Villemure, coordonnateur aux programmes, ainsi que de Christine Villeneuve, agente de liaison et commis aux études – volet cycles supérieurs des programmes d'art-thérapie.

### 2.1.1 Collecte des données et taux de réponse

#### Collecte des données statistiques

Les données statistiques utilisées pour l'évaluation des programmes à l'UQAT sur des indicateurs comme les admissions, inscriptions, durée des études et diplomation proviennent de la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'Université du Québec, sous la forme d'une trousse d'évaluation de programme.

#### Collecte de données quantitatives et qualitatives

De plus, des sondages auprès des personnes diplômées, des étudiantes et des étudiants, des membres du corps enseignant et des entreprises et organismes employeurs ont permis d'évaluer la perception des personnes impliquées quant à l'atteinte des objectifs ou compétences visés, et à l'adéquation du programme face à l'emploi et aux études supérieures. Chaque questionnaire était composé de questions fermées (partie quantitative) et de questions ouvertes (partie qualitative).

Des questionnaires ont été acheminés aux groupes suivants :

- Étudiantes et étudiants actifs du programme de maîtrise;
- Diplômées et diplômés depuis le début de l'offre du programme en 2011;
- Ensemble du corps enseignant, soit les professeures et professeurs, chargées et chargés de cours œuvrant dans le programme (ayant encadré au moins une personne étudiante ou offert un cours) ainsi que les personnes retraitées;
- Représentantes et représentant des milieux d'emploi ou de stage ayant intégré des personnes étudiantes ou diplômées du programme : tous les connus.

L'enquête auprès de ces groupes s'est déroulée en juin 2019.

#### Taux de réponse

Le tableau qui suit présente le nombre de réponses aux questionnaires reçues par rapport au nombre de questionnaires envoyés, ainsi que le taux de réponse qui en résulte. Les seuils de réponse ont été déterminés en lien avec les pratiques d'évaluation périodique des programmes et les seuils statistiques permettant l'établissement de profils de cohortes utilisés dans le réseau de l'Université du Québec.

**Tableau 2**  
**Taux de réponse aux questionnaires**

Population	Nombre total de personnes sondées (n)	Seuil de réponses (calcul)	Seuil de personnes répondantes (nombre)	Nombre de personnes répondantes final	Taux
Étudiantes et étudiants	40	(pour n = entre 13 et 60 = 30 %)	12	23	58 %
Diplômées et diplômés	81	(pour n ≥ 60 = 20 %)	17	29	36 %
Membres du corps enseignant	23	(pour n = entre 13 et 60 = 30 %)	7	13	57 %
Représentantes et représentants des milieux d'emploi ou de stage	138	(pour n ≥ 60 = 20 %)	42	59	43 %

## 2.2 Évaluation externe

Conformément aux dispositions de la *Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAT, le mandat qui a été confié au comité d'évaluation externe consistait à formuler un jugement sur le programme et à recommander des mesures susceptibles d'en améliorer la qualité et la pertinence.

Le comité d'évaluation externe disposait du rapport d'évaluation interne produit par le comité dédié. De plus, il a participé à des rencontres virtuelles avec des représentantes et représentants de l'administration de l'UQAT et des personnes concernées par le programme (membres du corps enseignant, personnes étudiantes et diplômées, directions de module ou du comité de programme et du département, etc.) les 8 et 9 mars 2021. Il disposait ensuite d'un délai de quatre semaines pour rédiger un avis portant sur les aspects suivants :

- appréciation de la qualité du processus d'évaluation interne;
- jugement sur la qualité et la pertinence du programme;
- identification des forces du programme et des aspects à améliorer;
- recommandations.

## 2.3 Comité des pairs

Le comité des pairs était composé des personnes suivantes : monsieur Patrice LeBlanc, doyen à la gestion académique et aux études; madame Krasimira Marinova, professeure au département en sciences de l'éducation, monsieur Hatem Mrad, professeur à l'École de génie et madame Claudia Beaudoin, coordonnatrice aux programmes.

Les membres du comité ont pris connaissance de l'ensemble du dossier d'évaluation. Le comité s'est réuni le 3 mai 2021 pour disposer des rapports et avis suivants :

- le rapport d'évaluation interne de la Maîtrise en art-thérapie (3289) (janvier 2021);
- les avis des trois expertes externes suivants :
  - madame Manon Côté, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières et art-thérapeute;
  - madame Maud Gendron-Langevin professeure à l'Université du Québec à Montréal et dramathérapeute;
  - madame Fiona Smith, art-thérapeute à Expression LaSalle.
- la réaction du comité de programmes en art-thérapie aux avis d'expertise externe (avril 2021);
- la réaction de l'assemblée départementale aux avis d'expertise externe (avril 2021).

### **2.3.1 Avis du comité des pairs**

Le comité des pairs a recommandé à la commission des études de :

- recevoir le rapport d'autoévaluation du programme de Maîtrise en art-thérapie (3289) présenté par le comité de programmes en art-thérapie;
- maintenir la Maîtrise en art-thérapie à l'intérieur de la programmation de l'UQAT et demander au comité de programmes d'entreprendre le processus de révision de ce programme conformément aux recommandations qui suivent :

#### **Objectifs de formation et conditions d'admission :**

- Poursuivre la réflexion afin de positionner les programmes quant à la volonté de répondre ou non aux exigences de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) pour l'obtention du permis de psychothérapie par les diplômées, en sachant que les programmes ne mènent pas actuellement à son obtention.
- Informer les étudiantes, en début de cheminement, des implications liées à l'obtention éventuelle du permis de psychothérapie sur leur parcours universitaire et le marché du travail afin de clarifier les attentes. Aborder plus régulièrement les opportunités en art-thérapie pour celles qui ne souhaitent pas ou qui ne seraient pas éligibles au permis de psychothérapie (ex. association RITMA).<sup>1</sup>
- Offrir des activités complémentaires donnant des informations sur les règles et enjeux légaux régissant la pratique de l'art-thérapie et de la psychothérapie.
- Miser davantage sur une approche au microprogramme (tourné vers soi) et une autre à la maîtrise (tourné vers l'intervention auprès des autres). Ainsi, certains cours pourraient être transférés de la maîtrise au microprogramme et d'autres, du microprogramme à la maîtrise.
- Revoir la formulation des conditions d'admission afin d'en faciliter la compréhension. De plus, préciser les attentes relatives aux textes explicatifs à soumettre avec le portfolio d'œuvres personnelles afin de rehausser la qualité et la pertinence des propos.

#### **Structure du programme :**

- Conserver seulement le cheminement recherche et intégrer les contenus du cours *ATH4001 Étude de cas art-thérapeutique* dans le cours *ATH4101 Méthode de recherche en art-thérapie*.
- Créer un cours de méthodologie couvrant tous les types de recherche en art-thérapie (clinique et théorique) permettant aux étudiantes de choisir le type de recherche à effectuer.
- Conserver les trois cours optionnels de trois crédits chacun au microprogramme seulement et enlever la possibilité de transférer à la maîtrise les trois crédits optionnels obtenus au microprogramme.
- À la lumière des recommandations émises, revoir le cheminement global des cours dans les deux programmes et la distribution des contenus (éthique, approches, méthodologie et recherche, cours optionnels, stages) afin d'assurer un tout cohérent.

---

<sup>1</sup> Les expertes Gendron-Langevin et Smith proposent que cette information soit transmise dès l'entrée au microprogramme, puis à nouveau à la maîtrise.

**Activités du programme :**

- Consolider le contenu sur l'utilisation des divers matériaux et des différentes approches. Ce pourrait être par la précision d'une des compétences dans les stages ou par l'ajout d'un objectif dans un ou des cours.
- Combiner les *cours ATH2009 Normes d'éthiques en art-thérapie* (1 cr.) et *ATH2010 Standards de pratique et questions légales en art-thérapie* (1 cr.) en un seul cours de 3 crédits afin d'éviter les redondances et d'aller plus en profondeur (cours offert à la maîtrise).
- Combiner les *cours ATH2007 L'approche par le processus en art-thérapie* (1 cr.) et le *cours ATH2015 La facilitation du processus en art-thérapie* (2 cr.) en un seul cours de 3 crédits afin d'éviter les redondances et d'aller plus en profondeur (cours offert à la maîtrise).
- Offrir le *cours ATH4101 Méthodes de recherche en art-thérapie* plus tôt en début de parcours et y intégrer des contenus du *cours ATH4001 Étude de cas art-thérapeutique*.
- Considérer la modification de la notation du *cours ATH4102 Essai en art-thérapie*, pour Succès ou Échec, ou une notation Excellent, Très bien, Bien, Satisfaisant et Insatisfaisant.
- Considérer la pertinence de bonifier certains cours existants (ex. cours de processus) en ajoutant plus de contenu sur la relation d'aide en art-thérapie et l'intervention auprès de clientèles cibles.
- Ajout de cours ou travail en approche-programme de manière à aborder de manière effective et transversale la question des diversités (sociale, culturelle et de genre) et à couvrir les nouvelles approches en art-thérapie (muséales, communautaires, en ligne, etc.);
- Aborder la dimension de l'insertion professionnelle dans le cadre du programme, que ce soit dans le cadre d'une activité créditée ou dans le cadre d'activités complémentaires hors programme ou dans les autres activités offertes tout au long de l'année.

**Stages :**

- Considérer l'ajout d'une activité de jumelage ou de parrainage avec une art-thérapeute afin d'offrir un ou des moments pour que les étudiantes soient en contact réel avec une art-thérapeute (shadowing, rencontre, etc.) et ainsi faciliter l'ancrage de la pratique dans la réalité.
- Revoir le cours de préparation aux stages et examiner la possibilité d'y inclure un stage d'observation et les notions en lien avec la tenue de notes. Ce cours pourrait être de 3 crédits et viserait aussi à faciliter le processus de recherche de stages.
- Évaluer et revoir la charge de travail associée aux stages (ex. travaux, données brutes, notes évolutives). Mieux définir les compétences à développer pour chacun d'eux. Revoir la répartition des compétences évaluées dans les stages afin qu'elles soient plus ancrées et pour aller plus profondeur.
- Régulariser les exigences relatives aux stages d'une superviseure à l'autre. S'assurer que les exigences correspondent mieux aux réalités des milieux et des clientèles, et ce, en particulier pour le *Stage II : Practicum d'art-thérapie auprès des groupes* (ex. nombre de participantes). Se fixer des exigences minimales (balises) à atteindre et qui sont adaptables selon les clientèles et les milieux.

- Uniformiser les modalités de supervision d'une superviseure à l'autre et explorer d'autres façons de faire la supervision, par exemple, sur le terrain. Ajouter des heures de supervision en groupe afin d'accorder plus de temps aux discussions sur les cas.
- Demander aux étudiantes de réaliser une étude de cas dans le *Stage III : Stage spécialisé en art-thérapie*.
- Améliorer la communication entre les milieux de stage et l'UQAT en prévoyant entre autres des moments de communication entre le responsable de stage et la superviseure. L'agente de stage pourra jouer un rôle de l'établissement de ces liens.
- Considérer l'ensemble des propositions émises par les expertes concernant les stages.

**Encadrement des étudiantes :**

- Rappeler les ressources existantes aux étudiantes et les faire connaître (bureau d'aide à la réussite, travailleuse sociale, etc.) et trouver une façon plus efficace de faire la promotion des mesures d'aide financière disponibles pour les étudiantes.

**Vitalité du programme :**

- Favoriser la collaboration entre l'agente de stage et l'équipe des communications de l'UQAT afin de faire la promotion du programme dans une perspective de recrutement d'étudiantes et faire connaître la discipline dans les milieux pour faciliter le placement des stagiaires.
- Miser sur les particularités des programmes d'art-thérapie de l'UQAT et les principales motivations d'inscription aux programmes pour faciliter le recrutement.

**Gestion du programme :**

- Faire un organigramme ou un schéma présentant les postes et les instances ainsi que leur mandat afin de savoir à qui s'adresser selon l'information recherchée.
- Valoriser le rôle des représentantes étudiantes et les encourager à partager les décisions prises par le comité de programmes auprès des étudiantes. Les ressources enseignantes pourront soutenir les représentantes dans ce rôle (ex. temps en classe).
- Tirer profit du partage de direction de département avec d'autres programmes en intervention psychosociale de façon à bonifier et adapter les outils et modalités de stage.

**Ressources du programme :**

- Acquérir l'accès à certains périodiques manquants, dont le Journal of the American Art Therapy Association.
- Informer régulièrement les étudiantes sur les ressources documentaires et les formations offertes par la bibliothèque de l'UQAT.
- Offrir aux étudiantes, en début de parcours, une formation sur l'utilisation des ressources de la bibliothèque et sur l'utilisation des logiciels de gestion bibliographique (ex. Zotero) qui serait donnée l'une des bibliothécaires de l'UQAT.

**Pertinence du programme :**

- Poursuivre les efforts de promotion de l'art-thérapie auprès des employeurs, des milieux et des programmes d'aide aux employés afin de faire reconnaître la discipline et la profession, et ainsi favoriser la création d'emplois.

- Miser sur l'agente de stage, récemment engagée, pour créer et bonifier les liens avec les milieux.
- Organiser une ou des activités annuelles afin d'aborder des éléments en lien avec la pratique privée et de mieux préparer les étudiantes pour « l'après-maîtrise » ou donner accès à des ressources (exemples : conférence, présentation, speed-dating avec d'anciennes diplômées et/ou des art-thérapeutes, inviter des personnes-ressources dans des cours, offrir une liste de personnes à contacter pour répondre à des questions).

#### **2.4 Avis de la commission des études**

Le dossier d'évaluation du programme a été présenté aux membres de la commission des études de l'UQAT à la réunion du 27 mai 2021.

La commission des études a entériné les recommandations du comité des pairs et mandaté le comité de programmes en art-thérapie pour déposer le dossier de révision de la Maîtrise en art-thérapie (3289) au cours de l'année universitaire 2021-2022, en vue d'une implantation à l'automne 2022.